



Notice du 2 mars 2020

Travail à l'essai

Lorsque, dans le cadre du pourvoi d'un poste, vous n'êtes pas certain que les capacités d'une candidate ou d'un candidat répondent réellement aux exigences et que l'« alchimie » fonctionnera, vous pouvez convenir un « travail à l'essai », après consultation de l'ORP. De cette manière, vous pouvez évaluer sur une base pratique si une cliente ou un client ORP est vraiment la personne adéquate pour votre poste.

Quels sont les avantages d'un « travail à l'essai » ?

- Vous obtenez la possibilité d'évaluer les capacités et les compétences d'une candidate ou d'un candidat sur la base d'un engagement en conditions réelles.
- Vous augmentez les chances de trouver la candidate ou le candidat optimal pour votre poste.
- Votre travail administratif se limite à la confirmation de la présence de la cliente ou du client ORP.

Combien de temps dure un « travail à l'essai » ?

La durée dépend de l'environnement de travail, de l'activité et des connaissances préalables de la cliente ou du client ORP. En règle générale, nous soutenons un travail à l'essai pendant une durée de 1 à 5 jours ouvrables.

Comment sont réglés le financement et l'assurance ?

- Pendant le « travail à l'essai », la cliente ou le client ORP reçoit les prestations usuelles de la part de l'assurance chômage ainsi qu'une contribution aux frais de déplacement et de repas.
- Pendant le « travail à l'essai », vous ne versez aucun salaire.
- Les clientes et les clients ORP ayant droit à des indemnités journalières sont assurés par l'assurance chômage contre les accidents professionnels et non professionnels pendant le « travail à l'essai ».

Quelle est la suite des démarches ?

- Vous convenez un « travail à l'essai » avec la cliente ou le client ORP.
- Vous complétez le formulaire « attestation MMT », qui vous est remis par la cliente ou le client ORP.

Avez-vous des questions ?

Pour tout complément d'information, contactez votre conseillère ou à votre conseiller personnel en marché du travail ou adressez-vous à service du marché du travail de l'ORP.